



Flash infos

Réseau national des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

APPEL À PARTICIPATION SCRUTIN DU COC DU COMPLEXE PRÉFÉRENCE

Chères collègues Directrices, Chers collègues Directeurs,
Le scrutin concernant le Comité d'Orientation et de Coordination (COC) du complexe Préférence a été lancé le 8 novembre 2024. Vous êtes déjà nombreuses et nombreux à avoir participé, et nous vous remercions pour votre engagement.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de voter, nous vous invitons à vous exprimer sur l'activité et les orientations de votre réseau. Ce vote est une opportunité de faire entendre votre voix et de contribuer aux décisions stratégiques pour l'avenir du réseau.

Pour toute question ou besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à solliciter l'équipe d'animation, qui se tient à votre disposition pour vous accompagner. Nous comptons sur votre participation et vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour nous faire part de votre retour sur les résolutions proposées. Pour rappel, les votes sont ouverts jusqu'au 13 décembre 2024 à midi.

Élisabeth Lescoat pour le Comex

SAP PAYSAGE, LE RENOUVEAU !

Cette formation mise en œuvre potentiellement dans 38 établissements du réseau vise les « compétences relationnelles pour le service à la personne dans le secteur du paysage ».

Le référentiel a été complètement revu. La durée de la formation est maintenant réduite de 6 à 3 jours. Les compétences visées sont recentrées sur la relation directe entre l'ouvrier paysagiste et le client particulier. Ces changements devraient permettre à « SAP Paysage » de trouver plus facilement son public.

L'UNEP porte une demande d'inscription de cette nouvelle certification au Répertoire Spécifique. 5 formations test sont programmées cet hiver à Rouffach, Albi, Ribécourt, Combourg et Romans. Elles permettront de tester grandeur nature le nouveau « SAP Paysage » et d'apporter des références pour étayer la demande d'inscription au RS.

+ d'informations, **Éric Nigay** de Préférence
Mail : eric.nigay@educagri.fr

Un nouveau visage pour Préférence : site et Logo Revisités !

La dernière ligne droite est là : le nouveau site internet de Préférence est presque prêt ! Mais ce n'est pas tout... Nous avons une surprise supplémentaire à vous dévoiler : la refonte de notre logo. Nouveau site, nouveau logo, une double transformation pour marquer cette étape importante.

Ce projet est le fruit de plus d'un an de travail collectif, porté par les élus, notamment les membres de la commission communication, les chefs d'action, et l'équipe d'animation de votre réseau. Nous tenons également à remercier chaleureusement notre prestataire, Beyonds, pour sa patience, son professionnalisme et son approche pédagogique tout au long de cette aventure.

Nous avons hâte de vous présenter le résultat de ce travail collaboratif et espérons qu'il sera à la hauteur de vos attentes. Une fois en ligne, n'hésitez pas à nous faire part de vos impressions, qu'elles soient positives ou négatives : vos retours seront essentiels pour continuer à nous améliorer.

Rendez-vous bientôt pour découvrir cette nouvelle identité numérique !

AMI OCAPAT HABILITATIONS À 2 CERTIFICATIONS PAYSAGE

Cet AMI vise l'habilitation de 2 à 3 centres par région pour chacune des 2 nouvelles certifications portées par l'UNEP, à savoir : « Animer une équipe de chantier paysager » et « Intégrer les techniques écologiques dans les travaux d'entretien et d'aménagement paysager »

Un travail d'ingénierie portant sur ce second référentiel avait été engagé par une communauté de 11 centres. Naturellement, ces centres ont souhaité répondre à cet AMI. Une consultation de l'ensemble des EPL a été réalisée pour recenser ceux qui souhaitent se positionner sur l'une ou l'autre des 2 certifications. 36 EPL y ont répondu.

Un cadre commun de réponse a été rédigé pour chacune des 2 formations. Les centres concernés ont complété ces réponses avec les références de leurs centres respectifs. Chacun a ensuite déposé sa réponse auprès d'OCAPAT.

Les réponses d'OCAPAT sont attendues pour janvier 2025. Les communautés d'actions seront ensuite constituées avec les centres habilités. Les centres décideront alors ce qu'ils souhaitent mutualiser (communication, production de ressources pédagogiques...) et pourront passer à la phase de mise en œuvre concertée.

+ d'informations, **Éric Nigay** de Préférence
Mail : eric.nigay@educagri.fr